

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
23	23	20

Date d'affichage : 20/06/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)**

Séance du 16 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le douze juin 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS.

Présents : VENGEONS Christian, BLIN Annie, DESGUEE Jérémie, DAVID Frédéric, DAVID Nathalie, FREENE Anaïs, GODARD Jacky, GILBERT Sébastien, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, LEMIERE Marc-Antoine, MALBEC Béatrice, MOTTIN Christelle, PATIENCE Mickaël, PELTIER Virginie, RAVACHE Jérôme.

Absents excusés : ALEXANDRE Yves donne pouvoir à VENGEONS Christian, DAUTY Virginie donne pouvoir à DESGUEE Jérémie, GALLIER Erick donne pouvoir à LECUYER Josiane, HERVIEU Jacques donne pouvoir à DAVID Frédéric, PELLETIER Philippe donne pouvoir à GODARD Jacky.

Absents : GILLETTE Valérie, LEROUILLY Chloé,

Présents : 14 à 16 **Pouvoirs :** 5 **Votants :** 20

La séance a été ouverte à 20h00.

Mme Annie BLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

Arrivé à 20h10, Monsieur RAVACHE a pu prendre part au vote de toutes les délibérations excepté l'approbation du Procès-Verbal.

Arrivé à 20h27, Madame DAVID a pu prendre part au vote de toutes les délibérations excepté l'approbation du Procès-Verbal.

Départ à 21h15 de Monsieur GILBERT, il n'a pris part au vote des délibérations excepté l'approbation du Procès-Verbal.

Tarifs cantine année scolaire 2024-2025

Délibération 2025-06-03

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le rapport de Madame LECUYER informant d'une hausse du prix d'achat de 9% des repas liée à la hausse des matières premières ;



Vu la proposition de la Commission Enfance pour une hausse de 9 % des tarifs de la cantine et d'un maintien du tarif pour la garderie ;

Décision : 20 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE les tarifs pour le restaurant scolaire comme suit :

Quotient familial	Année 2024-2025	Propositions 2025-2026
Inférieur à 620 €	2.73 €	3.00 €
Entre 621 € et 820 €	3.32 €	3.63 €
Entre 821 € et 1100 €	3.97 €	4.35 €
Supérieur à 1 101 €	4.61 €	5.00 €
Tarif enfant en famille d'accueil	2.73€	3.00 €
Tarif Adulte	4.84 €	5.35 €
Repas spécifique pour raison médicale apporté par un enfant	Accueil gratuit de l'enfant au restaurant scolaire	

Un justificatif de quotient familial sera exigé. En l'absence, le tarif maximal sera appliqué. Une réduction de 20 % sera appliquée sur la tarification du 3ème enfant scolarisé à Val d'Arry.

FIXE les tarifs de la garderie comme suit :

Créneaux	Tarif unique
Matin, arrivée entre 7h20 et 8h20	1.80 €
Le soir de 16h30 à 17h45 (goûter inclus)	2.75 €
Le soir de 17h45 à 18h30	1.00 €
Au-delà de 18h30	5.00 €
Etude surveillée de 17h00 à 17h45	Inclus dans le prix

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution administrative et financière de ces décisions.

Certifié exécutoire le
 20/06/2025,
 Le Maire, Christian VENGEONS



Pour copie conforme au registre,
 Le Maire, Christian VENGEONS

